

N° 72-210-G au catalogue

Guide des statistiques sur les postes vacants



Mai 2013



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-877-287-4369

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 72-210-G au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Guide des statistiques sur les postes vacants

Mai 2013

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2013

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada.

<http://www.statcan.gc.ca/reference/licence-fra.html>

Mai 2013

N° 72-210-G au catalogue

ISSN 2369-6672

Périodicité : irrégulière

Ottawa

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Information pour l'utilisateur

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- p provisoire
- r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Table des matières

Produits connexes	4
Section 1 Aperçu de l'enquête	5
Section 2 Méthodologie	6
2.1 Population cible	6
2.2 Échantillonnage et conception de l'enquête	6
2.3 Qualité de l'enquête	6
2.4 Révisions et dessaisonnalisation	6
Section 3 Termes et définitions	7

Produits connexes

Choisis parmi les tableaux de CANSIM de Statistique Canada

284-0001	Statistiques sur les postes vacants (SPV), taux de postes vacants selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), la province et le territoire, moyennes mobiles de 3 mois, non désaisonnalisées, mensuel
284-0002	Statistiques sur les postes vacants (SPV), taux de postes vacants selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), la province et le territoire, annuel
284-0003	Statistiques sur les postes vacants (SPV), ratio chômeurs-postes vacants selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), la province et le territoire, moyennes mobiles de 3 mois, non désaisonnalisées, mensuel
284-0004	Statistiques sur les postes vacants (SPV), ratio chômeurs-postes vacants selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), la province et le territoire, annuel

Choisis parmi les enquêtes de Statistique Canada

5202	Statistiques sur les postes vacants
------	-------------------------------------

Section 1

Aperçu de l'enquête

Les statistiques sur les postes vacants sont produites à partir de deux questions qui ont été ajoutées au questionnaire de l'Enquête sur la rémunération auprès des entreprises (ERE), une enquête mensuelle. Tout d'abord, on demande aux répondants s'ils avaient des postes vacants au sein de leur entreprise le dernier jour ouvrable du mois de référence. Dans l'affirmative, on leur demande d'indiquer le nombre de postes vacants en question.

Grâce à cet ajout dans le questionnaire, la Division de la statistique du travail est en mesure de fournir des estimations mensuelles concernant le nombre et le taux de postes vacants dans l'économie. Les données sont établies selon de grandes catégories d'industries dans l'ensemble du Canada, les provinces et les territoires, et selon la taille de l'entreprise.

On considère qu'un poste est vacant lorsqu'il remplit les conditions suivantes : un poste précis doit exister, le travail pourrait débuter dans les 30 jours et l'employeur cherche activement un travailleur à l'extérieur de l'organisation afin de pourvoir le poste en question.

La demande totale de travail ainsi que le taux de postes vacants sont calculés en combinant les données sur les postes vacants à celles de l'emploi provenant de

l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH). Les données sur le chômage tirées de l'Enquête sur la population active (EPA) sont combinées au nombre de postes vacants pour produire des estimations concernant le ratio entre les chômeurs et les postes vacants, selon les industries au niveau du code à deux chiffres du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) pour l'ensemble du Canada, les provinces et les territoires. Ce ratio est un indicateur de la tension sur le marché du travail.

Tous les mois, des estimations sur les postes vacants sont produites sous forme de moyennes mobiles de trois mois, à partir des données du mois courant et des deux mois précédents.

Quatre communiqués principaux seront diffusés au cours de l'année. Le premier communiqué sera publié en mars, le deuxième, en juin, le troisième, en septembre et le quatrième, en décembre. Ces communiqués donneront un aperçu de la situation observée au cours de la période de référence et présenteront des tableaux sommaires sur les taux de postes vacants et les ratios entre les chômeurs et les postes vacants. Durant les mois intermédiaires, un avis de données disponibles paraîtra dans *Le Quotidien*.

Section 2

Méthodologie

2.1 Population cible

La population cible est identique à celle de l'ERE et comprend tous les employeurs du Canada, sauf ceux dont l'activité principale relève des secteurs de l'agriculture, de la pêche et du piégeage, des services aux ménages privés, des organismes religieux, du personnel militaire des services de la défense, et des administrations publiques fédérale, provinciales et territoriales.

2.2 Échantillonnage et conception de l'enquête

Les données sur les postes vacants sont recueillies dans le cadre de l'ERE mensuelle, soit auprès d'un échantillon aléatoire simple stratifié de 15 000 établissements issus d'une population de 900 000 établissements inscrits au Registre des entreprises. Un douzième de l'échantillon est renouvelé chaque mois.

Trois méthodes de collecte sont utilisées pour mener l'ERE : la collecte électronique par Internet, l'envoi postal et l'enquête par téléphone.

2.3 Qualité de l'enquête

Tous les mois, des coefficients de variation (CV) sont publiés pour le nombre et les taux de postes vacants,

de même que pour les ratios entre les chômeurs et les postes vacants selon l'industrie pour l'ensemble du Canada, les provinces et les territoires, et selon la taille de l'entreprise. Les CV sont analysés tous les mois pour déterminer les secteurs caractérisés par des estimations moins précises des postes vacants.

Le taux de réponse couvre toutes les unités répondantes qui ont fourni des renseignements utilisables à l'étape de la collecte des données. Le taux de réponse aux questions sur les postes vacants est d'environ 70 %.

2.4 Révisions et dessaisonnalisation

Chaque mois, Statistique Canada publie des estimations « provisoires » pour le mois courant et des estimations « révisées » pour le mois précédent. Puisque les estimations des postes vacants seront diffusées sous forme de moyennes mobiles de trois mois, les estimations provisoires comprendront des données provisoires pour un mois et des données définitives pour deux mois. De temps en temps, une révision historique est effectuée pour tenir compte des nouvelles sources de données, de la modification des classifications des industries et des changements apportés à la base de sondage. La série de données sur les postes vacants fera donc l'objet de révisions.

Dans la mesure où il s'agit de nouvelles données, il n'est pas encore possible de les désaisonnaliser. La variation du nombre et des taux de postes vacants d'une période à l'autre comprendra les variations saisonnières ainsi que les variations non saisonnières.

Section 3

Termes et définitions

Postes vacants : Nombre de postes vacants le dernier jour ouvrable du mois.

Un poste est vacant s'il satisfait aux trois conditions suivantes :

- il existe un poste précis;
- le travail pourrait débuter dans les 30 jours;
- l'employeur cherche activement un travailleur à l'extérieur de l'organisation afin de pourvoir le poste en question.

Il peut s'agir d'un poste à temps plein ou à temps partiel, ou encore, d'un poste temporaire, permanent, saisonnier, sur appel, etc.

Les postes vacants ne comprennent pas :

- les postes à pourvoir au moyen d'une promotion ou d'une rétrogradation, d'une mutation interne ou d'un rappel après une mise à pied;
- les postes vacants dont la date de début correspond à plus de 30 jours de la date actuelle;
- les postes vacants pour lesquels des employés ont été embauchés, mais ne se sont pas encore présentés au travail;
- les postes vacants à pourvoir par l'embauche d'employés provenant d'agences de placement temporaire, de bénévoles, d'entrepreneurs indépendants ou de consultants.

Demande de main-d'oeuvre : La demande de main-d'oeuvre correspond à la somme de personnes occupées (demande de main-d'oeuvre comblée) et de postes vacants (demande de main-d'oeuvre non comblée).

Offre de travail : L'offre de travail correspond à la somme de personnes occupées et de chômeurs.

Taux de postes vacants : Le taux de postes vacants correspond au nombre de postes vacants le dernier jour ouvrable du mois exprimé en pourcentage de la demande de main-d'oeuvre (postes occupés et postes vacants).

Chômage¹ : Les chômeurs sont les personnes qui, durant la semaine de référence, étaient disponibles pour travailler et avaient été mises à pied temporairement, avaient cherché un emploi au cours des quatre dernières semaines ou devaient commencer un emploi au cours des quatre prochaines semaines.

Taux de chômage : Nombre de chômeurs exprimé en pourcentage de la population active.

Population active : Population civile de 15 ans et plus (à l'exclusion des pensionnaires d'établissements) qui, durant la semaine de référence de l'enquête, était occupée ou en chômage.

Ratios entre les chômeurs et les postes vacants :

Tous les chômeurs : Le ratio pour tous les chômeurs est calculé en divisant le nombre total de chômeurs par le nombre de postes vacants peu importe leur expérience de travail antérieure. Ce ratio indique combien de chômeurs sont disponibles pour chaque poste vacant et constitue une mesure de la tension sur le marché du travail.

Chômeurs ayant travaillé au cours des 12 mois précédents, tous les secteurs : Ce ratio est calculé en divisant le nombre de chômeurs qui ont travaillé au cours des 12 mois précédents par le nombre de postes vacants². Ce ratio exclut les chômeurs qui ont travaillé plus de 12 mois plus tôt ainsi que les nouveaux arrivants sur le marché du travail.

1. Source : Enquête sur la population active (LFS).

2. L'estimation est basée sur la somme des secteurs industriels couverts par l'ERE; par exemple, le total ne comprend pas le secteur agricole, ni l'administration publique fédérale et provinciale.

Par secteur : Pour chaque secteur, le ratio est calculé en divisant le nombre de chômeurs qui ont travaillé dans le secteur (ne comprend pas les industries non couvertes par l'ERE) au cours des 12 mois précédents par le nombre de postes vacants dans le même secteur. Ce ratio indique combien de chômeurs sont disponibles pour chaque poste vacant dans ce secteur et constitue une mesure de la tension sur le marché du travail dans ce secteur.

Salarié : Dans le cadre d'une enquête, un salarié désigne toute personne rémunérée pour les services rendus ou pour un congé payé et pour laquelle l'employeur est tenu de remplir une déclaration T-4 de l'Agence du revenu du Canada.

Le concept « salarié » comprend les salariés à temps plein et à temps partiel (ceux qui travaillent régulièrement un nombre d'heures inférieur à la semaine normale de travail de l'établissement). Il désigne aussi les propriétaires actifs, les directeurs, les associés et les autres dirigeants d'entreprises constituées en société.

Le concept « salarié » exclut les propriétaires et les associés des entreprises non constituées en société, les travailleurs autonomes, les travailleurs familiaux non rémunérés, les personnes travaillant à l'extérieur du Canada, le personnel militaire et les employés occasionnels pour lesquels l'employeur n'est pas tenu de remplir une formule T4. On y exclut également les travailleurs n'ayant pas reçu de paye de leur employeur pendant toute la période de référence de l'enquête (c.-à-d. les personnes en grève, en congé non payé, les personnes recevant une rémunération aux termes

d'un régime d'assurance, d'une caisse d'indemnisation des accidents au travail ou d'un régime analogue, etc.). Cependant, les travailleurs rémunérés pour une partie de la période de référence et en chômage ou en grève pour le reste de la période sont compris dans l'enquête.

Classification géographique : On attribue les unités déclarantes à une province ou à un territoire.

Entreprise : Ce terme désigne toute entreprise commerciale ou institution, constituée ou non en société; il peut s'agir d'une entreprise à propriétaire unique, d'une association, d'une société ou d'une autre forme d'organisation. Une entreprise est qualifiée d'« entreprise simple » lorsque tous ses établissements se trouvent dans la même province/classification industrielle; autrement, on considère que l'entreprise est complexe.

Établissement : À des fins statistiques, l'établissement est la plus petite unité pouvant fournir des données sur la production économique. Il s'agit généralement d'une usine, d'une mine, d'un magasin ou d'une unité analogue.

Classification des industries : Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord 2007 (SCIAN) est fondé sur les principes de l'offre ou de la production. Un code d'activité économique tiré du SCIAN est attribué à chaque établissement. Les industries et les différents groupes d'industries sont décrits dans le manuel *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord*, produit n° 12-501-XPF au catalogue de Statistique Canada. À des fins analytiques, nous avons créé des groupes spéciaux qui ne figurent pas dans le SCIAN.